



Signaler un abus sur les heures de travail

Par **lesquale27**, le **19/05/2015 à 09:21**

bonjour,
je trouve les pratiques de mon employeur douteuses:
je suis agent d'entretien et depuis un certain temps et surtout quand je suis de retour de congés il me change de site de travail sans m'en informé.
je suis limité en heures de travail dans cette entreprise alors que d'autres de mes collègues sont submergés.
la raison, je suppose, quand j'ai un nouveau site, j'ai tant de temps pour le faire (il ne faut pas chaumé) et sur mon contrat ne sont pas toujours indiqué le temps de mes prestations.
ma question:
a chaque changement il diminue le temps de cette prestation en a-t-il le droit?

merci

Par **P.M.**, le **19/05/2015 à 12:04**

Bonjour,
L'employeur doit en tout cas payer tout le temps de travail effectif...
Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **lesquale27**, le **19/05/2015 à 12:37**

bonjour,
oui il paye les heures qui sont données:
quand il donne un site j'arrive a savoir par l'autre collègue que quand lui a commencer, il avait 5h et moi 4h30 et les horaires ne sont pas sur le contrat. aussi,
j'avais une prestation a faire dans le domicile de mon patron, les heures étaient payés (fiche de paye) mais pas de contrats ni d'horaire et de lieu.
de plus les contrats que j'ai signé, on ne m'a pas donner le double.
non pas de représentant de personnel !

Par **P.M.**, le **19/05/2015 à 13:17**

Il ne s'agit pas de payer les heures qui sont fixées mais celles que vous effectuez réellement pour accomplir le travail...

En parlant de prestations, vous utilisez un vocabulaire comme si vous étiez travailleur indépendant, ce qui n'est pas le cas...

Par **lesquale27**, le **19/05/2015 à 14:46**

bonjour, c'est pas facile à expliquer:

sur un nouveau site que je fais depuis début Avril, alors que sur mon contrat lui démarre le 4 Mai, déjà là il y a un truc et sur les heures, je dois faire 3h trois fois par semaine alors que la personne d'avant avait 3h45. il a le droit ? je fais quand même le travail dans les temps (3h). il y a d'autres sites où je fini mon heure mais le travail est moins soigné.

il m'enlève un site, qu'il donne à un collègue, vu que fin juin le contrat de nettoyage s'arrête. ça fait 5 ans que je le faisais, tout ça pour ne pas que l'autre entreprise me reprenne. il a le droit ?

Par **P.M.**, le **19/05/2015 à 15:38**

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lesquale27**, le **19/05/2015 à 22:14**

merci,

mais personne répond, c'est pourquoi je suis arrivé là

cordialement

Par **P.M.**, le **20/05/2015 à 09:17**

Bonjour,

Personne ne répond à une demande de conseils pour au besoin même exercer un recours, alors je ne vois pas ce qu'un forum peut faire de plus...